



SECTEUR ALPIN

Informations importantes

Caractéristiques du lieu :

- Le **secteur alpin** de la Station touristique Baie-des-Sables comprend :
 - 6 pistes
 - 1 parc à neige
 - 4 sous-bois
 - 1 remontée arbalète (T-Bar)
 - 1 refuge chauffé avec toilette sèche
- Le **secteur des tubes** de la Station touristique Baie-des-Sables comprend :
 - 3 glissades sur tubes
 - 1 fil-neige (Hors d'usage) – Remontée à pied
- Le **secteur plage** comprend :
 - Un bloc sanitaire avec toilettes ;
 - Espace boîte à lunch au Pavillon Claude-Grondin.
- **Achalandage** : L'achalandage sera différent en fonction du choix de forfait et de la température.

Politique d'accueil des groupes d'enfants :

- Un groupe d'enfant (camp de jour, école, camp de vacances, etc.) doit réserver à l'avance sa sortie à la montagne afin que l'équipe municipale soit en mesure de mettre en place les précautions nécessaires à l'accueil de ce groupe ;
- Les personnes responsables de l'accompagnement du groupe doivent prendre connaissance de tous les documents transmis lors de la confirmation de la réservation ;
- Le rapport accompagnateurs/enfants est le suivant : 1 accompagnateur pour 15 enfants ;
- Si ces conditions ne sont pas respectées, le groupe ne sera pas admis dans le secteur alpin de la Station touristique Baie-des-Sables.





Règles de sécurité – Secteur alpin:

- Respecter le code de conduite en montagne.



Règles de sécurité – Secteur des tubes :

- Glisser en position assise, une personne par tube ;
- Il est possible de glisser en groupe, selon les directives du préposé en place. Le nombre maximal de personnes peut varier en fonction des conditions de neige ;
- Lorsque des glissades en groupe, les personnes doivent se tenir jusqu'à l'arrêt complet du tube ;
- Il est interdit de glisser dans le tube au sommet de la montagne ;
- Il est obligatoire de dégager rapidement les pistes, dans le bas de la montagne ;
- Il est interdit de retourner dans la piste pour récupérer un objet perdu pendant la descente, sans l'autorisation du préposé ;
- Il est interdit de glisser dans la remontée des tubes.





STATION TOURISTIQUE BAIE-DES-SABLES

Rôles des accompagnateurs :

Lors de votre arrivée, des cocardes expliquant les différents rôles des accompagnateurs vous seront remises. Nous vous demandons d'assumer ces rôles afin de permettre la sécurité des enfants supervisés. Les différents rôles sont les suivants :

- Glissade sur tubes - Sommet de la montagne :
 - Assurer les départs individuels ;
 - Assurer les départs de groupes (s'assurer qu'ils se tiennent) ;
 - Utilisation adéquate des tubes : une personne par tube, bien s'asseoir dans le tube ;
 - Gérer le groupe ;
 - Faire appliquer les règlements de sécurité ;
 - Surveiller les signes d'hypothermie.
- Glissade sur tubes – Bas de la montagne :
 - S'assurer que personne ne traverse les corridors de glisse ;
 - Aide à libérer rapidement les corridors ;
 - Aviser l'employé en poste en cas de chutes survenues dans les glissades ;
 - Distribuer les tubes ;
 - Faire respecter la file d'attente ;
 - Rappeler les règles de sécurité ;
 - Surveiller les signes d'hypothermie.
 -
- Montagne alpine :
 - Faire respecter les règles de sécurité ;
 - Faire respecter le code de conduite en montagne ;
 - Assister les jeunes en difficulté ;
 - Surveiller les signes d'hypothermie ;
 - Surveiller régulièrement le refuge ;
 - Gérer les besoins personnels (toilette, repas, etc.)

CAMPING

PLAGE

D'ARBRE EN ARBRE

ACTIVITÉS HIVERNALES

ÉVÉNEMENTS

2370 chemin du lac c.p. 65, Lac-Mégantic (Québec) G6B 2S5

Tél. 819 583-3965 | baiedessables@lac-megantic.qc.ca

www.baiedessables.com

Station touristique touristique municipale - Ville de Lac-Mégantic





STATION TOURISTIQUE BAIE-DES-SABLES

Procédure d'urgence Personne disparue

- 1- La personne qui constate la disparition d'une autre personne doit immédiatement aviser un des employés en place et collaborer à l'exercice de recherche qui va s'amorcer.
- 2- L'**employé 1** (celui qui a été avisé de la disparition en premier) valide les informations suivantes en lien avec la personne disparue :
 - o Nom ;
 - o Sexe ;
 - o Âge
 - o Habillement ;
 - o Traits distinctifs ;
 - o Dernier endroit où la personne a été aperçue ;
- 3- L'**employé 1** communique les informations aux **employés** en place et aux **intervenants** du groupe à l'aide des radio-émetteurs et demande un silence radio pour la durée de la recherche.
- 4- **Tout le monde** fait un balayage visuel rapide des pistes de ski alpin et de glissade sur tube, des sous-bois, du stationnement, et la billetterie afin de s'assurer que la personne disparue n'est pas à ces endroits.
- 5- Le **chef de montagne** organise la recherche avec les **patrouilleurs** dans les différentes pistes.
- 6- Un **préposé à l'accueil** amorce une recherche dans le bâtiment de la billetterie, en incluant les toilettes, le restaurant et la conciergerie.
- 7- Un **deuxième préposé à l'accueil** amorce la recherche à l'extérieur du bâtiment, dans le secteur de la plage, dans le secteur des hébergements, dans le stationnement.

Si la personne est retrouvée :

- 1- Annoncer, sur la radio-émetteur que la personne a été retrouvée
- 2- Évaluer l'état de la victime.
- 3- Faire de l'éducation auprès de la victime.
- 4- Faire de la sensibilisation auprès des accompagnateurs de la personne.
- 5- Remplir le rapport d'accident/événement.
- 6- Reprendre l'activité si la situation le permet.

Si la personne n'est pas retrouvée :

- 1- Contacter le service de police 9-1-1.
- 2- Remplir le rapport d'accident/événement.
- 3- Faire de la sensibilisation auprès de la clientèle sur place.
- 4- Contacter le *Chef de division* – Volet Plein air – Réjean Custeau 819-583-9458

CAMPING

PLAGE

D'ARBRE EN ARBRE

ACTIVITÉS HIVERNALES

ÉVÉNEMENTS





STATION TOURISTIQUE BAIE-DES-SABLES

Procédure d'urgence Incendie, Fuite de gaz, Fusillade

- 1- La personne qui constate l'évènement avise immédiatement un employé de la Station.
- 2- **L'employé** (celui qui a été avisé de l'évènement) avise sur les radio-émetteurs de la situation.
- 3- Le **chef de montagne** appelle le 9-1-1 afin de demander l'assistance des services d'urgence.
- 4- Le **chef de montagne** avise le Service à la clientèle de l'évènement en cours.
- 5- **Tous les intervenants** dirigent la clientèle vers le stationnement, près du garage de l'entretien général. Si la situation ne le permet pas, faire le rassemblement près de la billetterie, dans le stationnement.
- 6- **L'employé** s'assure qu'il n'y a personne dans le secteur visé par l'évènement.
- 7- **L'employé** quitte le secteur de la plage.
- 8- **L'employé** contacte le *Chef de division – Volet Plein air* – Réjean Custo 819-583-9458
- 9- Reprendre les activités dès que possible, en fonction des consignes des services d'urgence et du Chef de Division – Volet Plein air.

Adresse de la plage : 2680, rue de la Baie-des-Sables, Marston, G0Y 1G0

CAMPING

PLAGE

D'ARBRE EN ARBRE

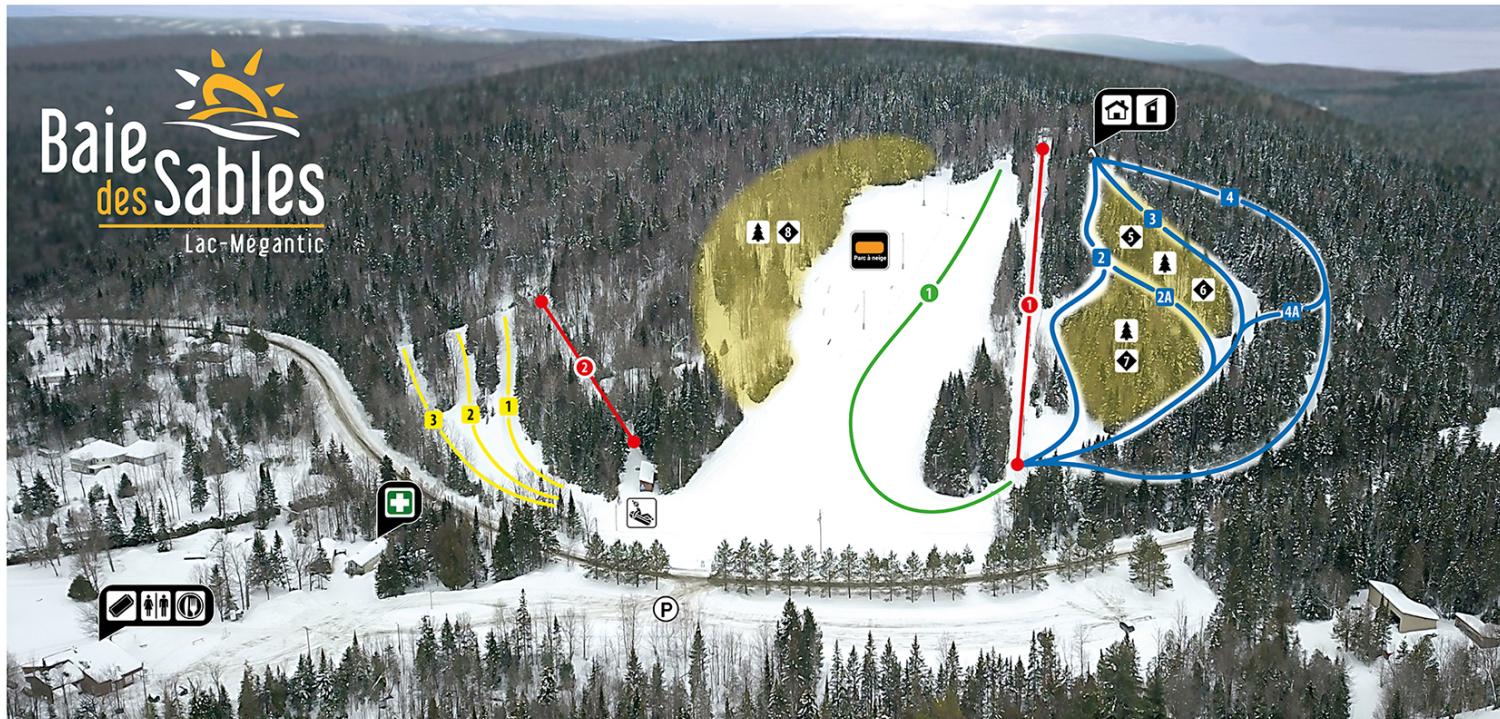
ACTIVITÉS HIVERNALES

ÉVÉNEMENTS





STATION TOURISTIQUE BAIE-DES-SABLES



LÉGENDE

● Facile	▲ Sous-bois
■ Difficile	■ Billeterie / Centre de location
◆ Très difficile	■ Premiers soins
☞ Glissade sur tube	■ Toilettes
■ Parc à neige	■ Refuge
	■ Toilette sèche
	■ Remontée arbalète (T-Bar)
	■ Restaurant
	■ Remontée tube
	■ Stationnement

PISTES

SKI ALPIN • PLANCHE À NEIGE

1 Mégantic	4 Sainte-Cécile	5 Bélanger	1 Chaudière
2 Gosford	4A D'Urban	6 Marbre	2 Victoria
2A Saint-Joseph		7 Scotch Cap	3 Arnold
3 Saddle		8 Morne	

TUBES

CAMPING

PLAGE

D'ARBRE EN ARBRE

ACTIVITÉS HIVERNALES

ÉVÉNEMENTS

2370 chemin du lac c.p. 65, Lac-Mégantic (Québec) G6B 2S5
Tél. 819 583-3965 | baiedessables@lac-megantic.qc.ca
www.baiedessables.com
Station touristique municipale - Ville de Lac-Mégantic

